



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DR IdF Ouest : Conseillers Bancaires

LA CFDT, TOUJOURS À VOS COTÉS !

Le 11 septembre 2017, la CFDT a ratifié le quatrième et dernier accord relatif à la ligne conseil bancaire.

L'accord social « conditions d'exercice des métiers de conseil bancaire » qui s'applique à tous les personnels conseillers bancaires couverts par l'accord du 17 décembre 2014 (Gescli SF, Cofi 3.1 et 3.2, Cocli, CSP et CSI, RC PRO...).

Quelques mesures de cet accord :

► Une animation commerciale adaptée (page 8)

Deux principes sont posés :

- Un principe d'efficacité : laisser un délai d'une semaine minimum entre 2 challenges.
- Un principe de cohérence : toute opération commerciale organisée par la ligne managériale doit s'inscrire en cohérence avec celles impulsées au niveau national.

► Congés (page 9)

Tous ceux qui le souhaitent peuvent poser 3 semaines consécutives de congés entre le 1er juin et 30 septembre. Même si le mois d'août est considéré comme un mois creux plus favorable à la prise de congés, il ne peut en résulter une mesure générale ayant pour conséquence d'inciter tous les conseillers bancaires à prendre leurs congés sur ce seul mois. Les congés peuvent être posés sur toutes les périodes de l'année y compris celles où sont prévues des périodes de challenge ou des opérations commerciales.

► Délais de route pour se rendre à une réunion, une formation (page 10)

Les temps de trajet effectués dans le cadre de ces déplacements professionnels sont inclus dans le temps de travail et doivent être indemnisés.

► Une nouvelle synergie entre les Centres Financiers et le Réseau (page 11)

Mise en œuvre d'une relation plus fluide au travers d'un guichet unique bancaire reposant sur des engagements mutuels.

- Plus simple pour le conseiller bancaire et le secteur,
- Plus professionnel et plus homogène,
- Plus accessible (9h -19h, y compris le samedi jusqu'à 12h).

Cette cible de fonctionnement passant par l'évolution du système d'information devrait être atteinte début 2018.

Faisons respecter nos Accords !

Pour faire appliquer ces accords et améliorer vos conditions de travail au quotidien, plusieurs conseillers bancaires CFDT ont décidé d'écrire ce tract afin de vous informer sur quelques points du dernier accord.

- ✓ Si vous souhaitez une copie de ces accords.
- ✓ Si ces accords ne sont pas respectés dans votre secteur.
- ✓ Si vous avez des questions.

Contactez nous au plus vite !

*** Excellente année à toutes et à tous ! ***

La CFDT est
régulièrement
sollicitée et
intervient car
ces 4 accords sur
la ligne conseil
bancaire ne sont
pas respectés
partout sur la DR
IdF Ouest.



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C

Antenne Val d'Oise
8 Rue Du Cloître
BP 28337
95804 Cergy Pontoise
Cedex
Tél. 01 34 41 26 85
Fax. 01 30 17 28 33
95@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org